

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CASTELNAU DE LÉVIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq.

Membres présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Membres absents excusés : Nathalie DURAND procuration à Sébastien VITALI,

Membres absents : Elsa KLAVUN, Laure BACABE

Date de convocation : vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq

Président : Patrice DELHEURE **Secrétaire de séance :** François COLLADO

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs
18	15	16

Le quorum est atteint

04 33 2025 : Décision Modificative N° 1 du budget de la commune 2025

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

En section d'investissement, il convient d'inscrire des crédits en dépenses aux comptes suivants :

- 21351 sur l'opération 451999201 (aménagement zone de loisirs) concernant les travaux du court de tennis pour 1 000,00 €,
- 21312 sur l'opération 45199188 (rénovation des bâtiments scolaires) concernant le remplacement de la toiture et des travaux de nettoyage pour 8 000,00 €,
- 2138 sur l'opération 4520215268 (réhabilitation de la mirande) concernant des travaux de toiture pour 8 000,00 €,
- 21318 sur l'opération 452001205 (salle polyvalente) concernant un ajustement de crédits pour 3 000,00 €,
- 2151 concernant des travaux de réseaux dans le cadre de la réfection de la voirie sur le chemin de France pour 34 000,00 €, une partie de cette somme sera financée par un transfert de crédit du compte 2152 d'où on enlève la somme de 24 576,40 €.

Ces dépenses seront financées par l'opération 472021280 (Thémélia) d'où on enlève la somme de 29 423,60 € car le montant restant à payer sur cette opération est inférieur aux prévisions budgétaires.

L'ensemble de ces ajustements budgétaires n'entraînent pas de dépenses supplémentaires initialement votées dans le budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M14,
- Vu la délibération n° 02 11 2025 du conseil municipal du 7 avril 2025 adoptant le BP 2025 du budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget primitif communal telle que présentée ci-dessous :

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	RECETTES	DÉPENSES
D	I	ADMICASTEL	551	238	472021280	23	ADMI	MAIRIE	AVANCES VERSÉES		-29 423,60
D	I	ADMICASTEL	322	21351	451999201	21	ESPV	STADE	INST GEN AMNGT CONST BAT PUBLICS		1 000,00
D	I	ADMICASTEL	020	21312	45199188	21	ADMI	ECOLE	BÂTIMENTS SCOLAIRES		8 000,00
D	I	ADMICASTEL	551	2138	452015268	21	BATI	LOCATIF	AUTRES CONSTRUCTIONS		8 000,00
D	I	ADMICASTEL	325	21318	452001205	21	BATI	SALPOLY	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS		3 000,00
D	I	ADMICASTEL	847	2152		21	VDIV	VOIRIE	INSTALLATIONS DE VOIRIE		-24 576,40
D	I	ADMICASTEL	845	2151		21	VDIV	VOIRIE	RESEAUX DE VOIRIE		34 000,00
									TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Le secrétaire de séance,
 François COLLADO



Le Maire,
 Patrice DELHEURE




La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>